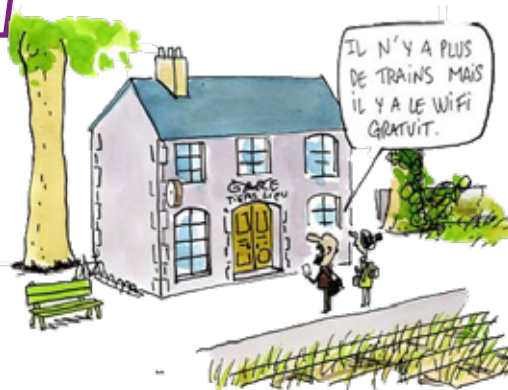


«Négo»

Télétravail

18 février 2022



2ème séance

Une nouvelle séance de négociation s'est tenue à Bercy le 18 février sur la mise en place du télétravail, dans le but d'aboutir à un éventuel accord avec les Fédérations.

Sur le fond, nous sentons une réelle envie d'aboutir du côté du Ministère, qui rêve sûrement de décrocher les signatures concernées. Ceci lui permettrait de donner des gages en termes de dialogue social, alors que le contexte général n'est pas des plus roses, ce qui est un doux euphémisme. A ce stade, personne ne ferme la porte. Bien évidemment, le tout n'est pas de réécrire l'accord Fonction Publique, mais d'apporter un plus. Cette définition de l'exercice a été faite par le secrétariat général lui-même. Et, surprise !, **Solidaires Finances** a strictement la même analyse. Mais reste pour lui à apporter réellement quelque chose de suffisamment marquant, pour que l'envie de dégainer le stylo devienne réalité ...



Sur la forme (et la méthode), nous avons fait deux observations préalables.

D'une part, le calendrier ne nous semble pas tenable, même si l'envie d'aller vite est patente de la part du Ministère. Sur ce point, les « grands esprits » se sont rencontrés si l'on ose dire, car le secrétariat général d'emblée a proposé une séance supplémentaire (sur une journée), pour un « filage » complet des travaux.

D'autre part, nous nous livrons à une sorte de travaux d'écriture (dans le logiciel RESANA qui ne décrochera pas un prix en termes de commodité...). Chacun y va de ses ajouts, retraits et modifications. Mais personne ne sait ce que le Ministère en retient, avant la phase finale. Il y aura donc un aspect « divine surprise » ... ou pas ! **Solidaires Finances** aurait préféré une forme de progression « step by step ». On peut craindre que la méthode retenue comporte, quand nous aurons le « produit fini », un risque d'effet « déceptif ». Wait and see ...

Au menu du jour, une « question de gros (tout est relatif ...) sous » et des aspects pratiques relevant de l'organisation du travail.

Mise en place d'un fond spécial lié à la mise en oeuvre du télétravail

C'est en quelque sorte une carte d'atout abattue par le Ministère. Ce dernier propose, si accord majoritaire, la mise en place de ce fond (FDAT).

Ce dernier viendrait appuyer les financements des directions et aurait donc un côté subsidiaire. Il serait mis en place dès 2022 et serait doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros. Ce fond pourrait financer des équipements. Il pourrait également être employé pour des évaluations et des formations. Il ferait l'objet d'un comité de suivi.

Tout d'abord, un brin d'arithmétique très sommaire : si on considère que 37 % des agent.e.s de Bercy pratiquent le télétravail, cela fait une population d'un peu plus de 48 000 personnes et, au bout du compte, cela ferait un peu plus de 60 euros par agent.e. Nous ne sommes pas là dans le somptuaire. Par honnêteté, il faut toutefois rappeler que c'est un ajout du Ministère par rapport aux directions. **Solidaires Finances** sera vigilante sur l'origine des fonds et le principe des vases communicants : pas questions d'amputer le budget des CHS, ni de l'action sociale !

Pour **Solidaires Finances**, la première démarche serait de déterminer, selon les cas, une forme de socle commun d'équipement pour le télétravail, pour ensuite définir des priorités en concertation. Le Secrétariat général n'a pas mal accueilli cette idée ...

Autre point (et question que **Solidaires Finances** n'a bien sûr pas manqué de soulever) : s'agit-il d'un geste « one shot » ou peut-on envisager une reconduction du fond ? Sur le coup, le Ministère s'est réfugié dans une position : ni oui, ni non. Nous attendons la réponse sûrement après consultation des « hautes autorités ».

Une petite alerte au passage ...

Le diable étant souvent caché dans les détails, **Solidaires Finances** a repéré une référence aux crédits CHSCT dans le projet d'accord. Même si, par simple pragmatisme, nous savons bien qu'ici ou là la frontière entre budget des directions et crédits CHSCT est parfois devenue diaphane, il n'est absolument pas possible de laisser perdurer ce petit bout de phrase. En effet, laisser ceci dans un projet d'accord reviendrait à valider peu ou prou un principe. Pour nous, c'est un chiffon rouge. Il semblerait que pour le Secrétariat général, on n'ait pas envie d'agiter ce dernier. La mention coupable serait donc supprimée.

Déclinaisons pratiques

Ici, il a été question de diverses choses, dont la première fut de s'appuyer sur les travaux de l'ANACT, pour la mise en œuvre de quelque chose qui est un nouveau mode d'organisation du travail. Ce point ne fait pas débat. Il permet également de sortir de la question sans fin « le télétravail, bonne ou mauvaise chose ? » pour se focaliser sur l'essentiel, à savoir dépasser ce cadre blanc / noir et aborder le sujet comme une donnée dont il faut désormais tenir compte d'une part et qui correspond à une aspiration d'une part importante des agentes et agents d'autre part.

➤ **Sujet à tiroir : la définition des lieux du télétravail et notamment la question des tiers lieux.**

Au préalable, on peut rappeler que le principe général du télétravail est qu'il s'exerce au domicile de l'agent.e. Toutefois, il peut y avoir des cas particuliers, dont cette notion de « tiers lieux » qui est évoquée dans le projet d'accord.

Ce dernier traite de différentes possibilités : locaux relevant du Ministère / locaux d'autres administrations hors Bercy (avec rôle des préfets).

Le principe (admis semble-t-il) est de privilégier les locaux administratifs quoi qu'il en soit. Il y a là aussi une question d'organisation générale, visant à éviter le mélange avec le privé. Il y a également une obligation de prudence vis-à-vis de la sécurisation des données (éventuellement même entre les administrations de Bercy), qui ne doit surtout pas devenir un sujet à risque pour l'agent.e.

En fait, l'affaire peut assez vite devenir sensible, car on peut craindre une forme de banalisation/anonymisation des locaux et le fait que tout ceci aboutisse à une réduction drastique des surfaces globales et des implantations en propre de nos administrations. Ce serait faire preuve d'une coupable naïveté de croire que cette tentation n'existera pas, au moins à moyen terme.

Enfin, s'agissant des relations entre les ministères, et sans leur faire injure, nous ne sommes pas très chauds, pour laisser les clés de l'affaire (au propre comme au figuré) aux préfets. L'idée n'est assurément pas de voir une partie de notre maillage territorial être sous la coupe du Ministère de l'Intérieur.

➤ **La couverture des agent.e.s, face aux accidents de travail et de trajet.**



Le principe est pour **Solidaires Finances**, assez simple : **télétravail = travail**. La couverture doit donc être strictement la même. L'agent.e est en situation de travail même à son domicile !

Pour **Solidaires Finances**, le point qui peut être précisé peut être celui des accidents de trajet. Nous militons pour une définition assez ambitieuse, sans être toutefois éloignée des principes : si par exemple, l'agent.e revient vers son domicile pour le télétravail, par exemple après dépôt d'enfants en structure scolaire ou de garde, nous ne jugeons pas absurde de considérer, en cas de pépin, qu'il s'agisse d'un accident de trajet.

➤ **Adaptation de la grille d'entretien au télétravail.**

La question de la sacro-sainte évaluation a été également été mise sur le tapis, avec la proposition d'une adaptation de la grille d'entretien au télétravail (avec la création d'une rubrique spécifique). **Solidaires Finances** n'y est pas du tout favorable et opterait plutôt vers une discussion collective au niveau des services, avec justement un souci de préserver le collectif de travail. En effet, cela risque d'introduire un biais entre les populations recourant au télétravail et celles qui ne le peuvent pas ou ne le veulent pas.

➤ **Une nouvelle carrière a été envisagée : celle de référent.e télétravail.**

Le sujet des référent.e.s est très tendance et l'administration veut en mettre un peu partout ...

Nous ne sommes guère clients de la méthode poussée à l'extrême. En effet, cela peut souvent faire de quelqu'un de bonne volonté, de se retrouver confronté en l'absence de leviers de décision, ce qui peut créer des ambiguïtés.

Toutefois, au cas d'espèce, la fonction est prévue dans le dispositif Fonction Publique.

Dans les pistes prévues par le secrétariat général, nous avons pu observer que le CV attendu des candidatures est assez énorme et fait des « élu.e.s » des « oiseaux rares ». Nous espérons également que tout ceci n'emmène pas le ministère à céder encore davantage aux sirènes du recrutement de contractuel.le.s ...